

Strasbourg, ville pionnière en santé hier - aujourd'hui - demain

Docteur Alexandre FELTZ

Adjoint au maire en charge de la santé publique et environnementale
de la ville de Strasbourg

IHEDATE

TERRITOIRE , SANTE , BIEN ETRE

Le jeudi 08 février 2018

Coordination scientifique

Pierre Veltz

Strasbourg Ville santé depuis plus de 100 ans

Tout au long du XXe siècle, des grandes dates clés montrent l'avancée de la ville dans sa politique de santé et de sport.

→ 15 octobre **1902** : inauguration de la Clinique Dentaire Scolaire de Strasbourg, première institution de ce genre dans le monde.

→ Dès **1903** : un service d'hygiène scolaire

→ **1908**, Strasbourg inaugure ses **bains municipaux** conçus par Fritz Belbo, architecte allemand. Monument historique à usage sport santé

→ Depuis **1945** : service dédié en protection maternelle et infantile et de santé scolaire



Photo illustrant un examen dentaire d'un enfant strasbourgeois au sein de la clinique dentaire (archives de la ville)



Illustration : bains municipaux de Strasbourg.

Des spécificités locales : un historique, des compétences, des leviers d'actions

Les politiques déléguées à la Ville de Strasbourg :

- ✓ **Santé scolaire écoles primaires / Education nationale**
- ✓ **Protection Maternelle et infantile ; Action sociale ; Vaccinations dans les murs / Conseil départemental 67**

Les politiques volontaristes de la Ville de Strasbourg :

- ✓ **Santé dentaire**
- ✓ **Vaccination hors les murs**
- ✓ **Aide aux démunis**
- ✓ **Soutien aux associations locales (addictions, VIH, personnes précaires,...)**

Les compétences dédiées aujourd'hui

Le service Promotion de la santé de la personne : 83 agents

→ Un département Santé de la personne

- **Santé scolaire** → 20 professionnels (infirmières, médecins, orthophonistes...)
- **PMI et centre de planification** → 43 professionnels (médecins, puéricultrices, sages-femmes, pharmacienne, conseillère conjugale...)
- **Centre de santé dentaire** → 7 professionnels (dentistes, assistantes, chauffeur de bus pour transport des enfants)
- **Aide aux Démunis** → 2 infirmiers
- **Vaccinations** → 1 infirmier

→ Un département Promotion de la santé

- 4 Chargés de projets
- | | | |
|-------|---|---|
| Ville | { | Contrat Local de Santé II - gouvernance |
| | | Prise en charge coordonnée des enfants |
| | | obèses et en surpoids de Strasbourg - |
| | | Preccoss |
| | | Ateliers santé Ville |
| | | Projet de santé primaire en Nutrition |
| | | Salle de Consommation à Moindre Risque |
| | | Sport santé sur ordonnance |
| | | vers une ville sans tabac |
| | | Les Maisons Urbaines de Santé – MUS |
| | | lutte contre les perturbateurs endocriniens |
- 1 équipe pluridisciplinaire pour le dispositif PRECCOSS (5 personnes)
 - 1 secrétaire-assistante

Octobre 2012, Strasbourg innove et lance le sport santé sur ordonnance



Amendement Fourneyron adopté à l'assemblée nationale le 27 mars 2015

AMENDEMENT N° 917

présenté par Mme Fourneyron, Mme Bourguignon, M. Deguilhem et M. Juanico

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 35, insérer l'article suivant:

Après l'article L. 1142-29 du code de la santé publique, il est inséré un article L. 1142-30 ainsi rédigé :

« Art. 1142-30. – Dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une maladie de longue durée, le médecin traitant peut prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient.

« Les activités physiques adaptées sont dispensées par des organismes soumis aux dispositions du code du sport et labellisés par l'Agence régionale de santé et par les services de l'État compétents, dans des conditions prévues par décret.

« Une formation à la prescription d'une activité physique adaptée est dispensée dans le cadre des études médicales et paramédicales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un rapport d'avril 2011, La Haute Autorité de Santé constatait que la France accusait un retard certain dans le développement des thérapeutiques non médicamenteuses, qui ont fait ailleurs la preuve de leur efficacité en complément des traitements conventionnels pour les maladies graves et même parfois en substitution pour des affections plus légères. Tel est le cas en particulier de la prescription d'activités physiques adaptées (APA) pour les patients en cours de traitement ou en phase de consolidation ou de rémission.

Les résultats obtenus établis par des études scientifiques sont éloquentes. Dans le cadre du traitement du cancer du sein, ces activités permettent de contrebalancer la toxicité du traitement principal et la fatigue, d'améliorer la résistance à la maladie et d'accroître de plus de 50 % l'espérance de survie.

Il en est de même pour le cancer du colon ou de la prostate, avec une réduction de la mortalité de 49 % à 61 %. Dans le cadre du traitement du diabète ou des maladies cardiovasculaires, ces APA ont également un impact important sur le taux de glycémie ou l'hypertension artérielle et permettent de limiter d'autant le traitement médicamenteux tout en améliorant le bien être des patients.

De nombreuses initiatives ont été lancées dans les dernières années en la matière. Ainsi, l'association CAMI sport et cancer dispose aujourd'hui de 55 centres dans une vingtaine de départements.

De même, à Strasbourg, un programme « Sport-Santé sur ordonnance » a été mis en oeuvre par la ville en partenariat avec l'État, l'ARS et la caisse locale d'assurance maladie. Il permet d'orienter les patients vers des structures sportives labellisées sous la supervision d'éducateurs sportifs spécifiquement qualifiés.

Cet amendement vise à donner un cadre législatif pérenne pour le développement de ces bonnes pratiques sur l'ensemble du territoire. Il garantit que ces pratiques physiques destinées à des patients soient prescrites par un médecin et assurées par des structures labellisées dans le cadre d'un réseau animé par les agences régionales de santé et les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, sur la base de critères qualitatifs objectifs établis selon des modalités qui pourront être précisées par la voie réglementaire.

Sport santé sur ordonnance

Chiffres clés :

- 2 051 personnes depuis le lancement novembre 2012
- 562 bénéficiaires actifs
- 70% de femmes
- Age moyen : 52 ans
- 60% des personnes n'ont pas d'activité professionnelle
- 330 médecins généralistes prescripteurs

Cartographie des activités physiques 2017/18 :

80 créneaux d'activité physique hebdomadaires dont

- ✓ 38 créneaux en régie, par les éducateurs de la Ville
- ✓ 42 créneaux par les 17 associations partenaires
 - Diversité des activités
 - Répartition sur l'ensemble du territoire de la Ville



80 créneaux d'activités physiques hebdomadaires dont 38 dispensés par la ville et 42 dispensés par les associations partenaires

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	activités et lieux	activités et lieux	activités et lieux	activités et lieux	activités et lieux	activités et lieux
8:00-8:15						
8:15-8:30						
8:30-8:45						
8:45-9:00	Jeux SORTES VÉLO					
9:00-9:15						
9:15-9:30						
9:30-9:45						
9:45-10:00						
10:00-10:15						
10:15-10:30						
10:30-10:45						
10:45-11:00						
11:00-11:15						
11:15-11:30						
11:30-11:45						
11:45-12:00						
12:00-12:15						
12:15-12:30						
12:30-12:45						
12:45-13:00						
13:00-13:15						
13:15-13:30						
13:30-13:45						
13:45-14:00						
14:00-14:15						
14:15-14:30						
14:30-14:45						
14:45-15:00						
15:00-15:15						
15:15-15:30						
15:30-15:45						
15:45-16:00						
16:00-16:15						
16:15-16:30						
16:30-16:45						
16:45-17:00						
17:00-17:15						
17:15-17:30						
17:30-17:45						
17:45-18:00						
18:00-18:15						
18:15-18:30						
18:30-18:45						
18:45-19:00						
19:00-19:15						
19:15-19:30						
19:30-19:45						
19:45-20:00						
20:00-20:15						
20:15-20:30						
20:30-20:45						
20:45-21:00						
21:00-21:15						
21:15-21:30						
21:30-21:45						
21:45-22:00						

Un parcours de santé coordonné



Une ordonnance par le médecin traitant

330 médecins généralistes
prescripteurs

Strasbourg.eu
eurométropole



Certificat de prescription d'activité physique

Je soussigné(e)
Docteur en médecine exerçant à
Certifie avoir examiné ce jour Mme, M.,
Né(e) le.....

Et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de signes cliniques apparents, contre indiquant la pratique d'activité physique modérée et régulière dans le cadre du **dispositif • SPORT SANTE sur ordonnance • de la Ville de Strasbourg**.

Je prescris de l'activité physique régulière et modérée.

Précautions et préconisations éventuelles :

.....
.....
.....
.....

Certificat établi à la demande de l'intéressé(e) et remis en main propre pour faire valoir ce que de droit.
Valable pour une durée d'un an à compter de ce jour

Cachet du médecin

Fait à Strasbourg, le.....

Signature du médecin

Adresse mail :

Contact pour la prise de rendez-vous :
Equipe • sport santé sur ordonnance •
Stade de la Meinau - STRASBOURG
TRAM A - Arrêt Krimmeri/Stade de la Meinau
Tél : 03 68 98 51 09

critères d'inclusion :

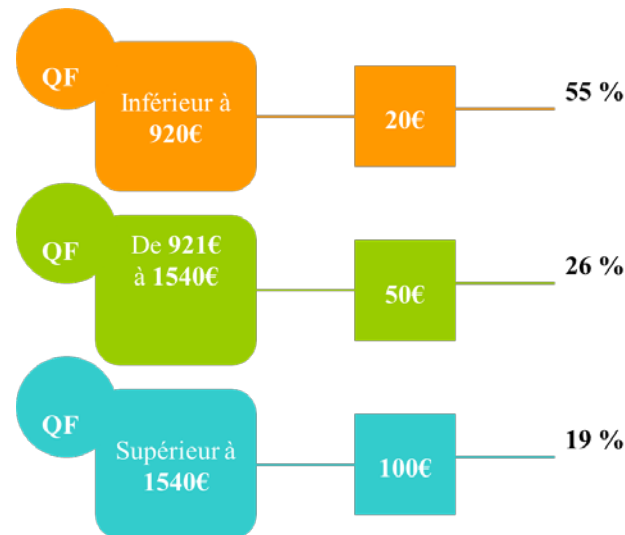
- **Obésité, diabète de type II, maladies cardiovasculaires, cancer du sein et cancer du côlon** en rémission, **hypertension artérielle**.
- Depuis décembre 2016, personnes vivant avec le **Vih/sida**.
- Nouveau critère d'inclusion février 2017 : **personnes âgées** de +60 ans fragiles – cadre de la prévention des chutes (Conférence des financeurs).

Tarification solidaire :

- Mise en place : automne 2015

Partenariat pour mise à disposition de vélos en libre service :

Convention tripartite Ville / CTS / Strasbourg mobilités pour mise à disposition de **100 vélhop** par an pour les bénéficiaires
(Coût annuel valorisé : 12 000 €)



Budget 2017: 481 827 €

Ville :	282 645 €	(58,6 %)
CD 67 :	101 000€	(21 %)
ARS :	41 200 €	(8,5%)
RLAM :	20 152 €	(4,2 %)
DRDJSCS :	8 630 €	(1,8 %)

Réaffirmation du partenariat : point pour l'année 2017/18

- Ville : ressources propres (ressources humaines + activité physique + mise à disposition de locaux + fonctionnement)
- CD 67 : convention pluriannuelle 2018/2020 (ressources humaines, activité physique, fonctionnement)
- ARS : convention pluriannuelle 2016/2020 (ressources humaines)
- RLAM : convention annuelle suite à approbation en CA (activité physique) en hausse
- DRDJSCS : Soutien associatif direct (activité physique)
+ CNDS (soutien accordé aux associations mais pour leurs actions régionales)

Point fort 2017 : les 2^o Assises du sport santé sur ordonnance les 12 et 13 octobre à Strasbourg

- Sous le haut patronage du Président de la République
- Présence de Laura FLESSEL, Ministre des sports
- 650 personnes présentes
- Plus de 100 territoires représentés
- Des élus et professionnels de collectivités, du monde associatif, médical, sportif...



Contexte national :

- Loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé – article 144
- Décret d'application du 30 décembre 2016 (applicable au 1^{er} mars 2017)

Vers une Maison Sport Santé Dans l'aile médicale des BAINS MUNICIPAUX

Lieu d'hébergement du réseau territorial strasbourgeois
intégré et global de la prévention de l'obésité et des
maladies métaboliques par l'activité physique et sportive



**Prochaine rencontre du groupe de travail sport santé sur ordonnance
des villes santé de l'OMS le vendredi 16 mars 2018
à l'HDV de PARIS .**

Amiens, Angers, Antibes, Aubervilliers, Bergerac Agglo, Besançon, Biarritz, Blagnac, Boulogne sur mer, Bourgouin Jallieu, Brest, Brive la Gaillarde, Cabries-Calas, Caen, Carcassonne, Cavalaire-sur-mer, Chalon-sur-Saône, Charenton-le-Pont, Château-Thierry, Cherbourg-en-Cotentin, Colombes, Coudekerque-Branche, Courcouronnes, Douai, Evry, Fontainebleau, Fort-de-France, Gif-sur-Yvette, La Croix-Valmer, La Rochelle, Le Cres, Le Grand Chalon, Lille, Marseille, Metz, Miramas, Mont de Marsan, Montreuil, Mulhouse, Nantes, Narbonne, Nice, Orléans, Paris, Perpignan, Reims, Rennes, Romans-sur-Isère, Saint Paul de la Réunion, Saint Pierre de la Réunion, Saint-Quentin-en-Yvelinnes, Sète, Strasbourg, Tarbes, Toulouse, Val de Reuil, Valence, Valenciennes Métropole, Villeurbanne

« La santé en mouvements, une ambition partagée » Projet Territoire d'Innovation Grande Ambition (TIGA)

- Développer le sport santé sur ordonnance à strasbourg , dans les autres villes de l'Eurometropole de Strasbourg et sur le territoire de Saverne .
- Créer un élan pour lutter contre la sédentarité et de promouvoir l'activité physique pour tous notamment par les modes de déplacements actifs sur ces différents territoires
- Impulser de la recherche , du développement , de l'innovation en lien notamment avec les nouvelles technologies :
 - pour l'éducation et la promotion de la santé
 - par l'activité physique et sportive
 - avec les professionnels de soins de santé primaire .